



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JUILLET 2016 à 19h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre (jusqu'à la délibération n° 45), adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé (à compter de la délibération n° 5), Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta (à compter de la délibération n° 46), Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Destin à Mme Bensoussan, M. Artiaga à M. Etcheto.

ABSENT : M. Escapil-Inchauspé (jusqu'à la délibération n° 4).

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu qui n'appelle pas de vote.

2. Commissions municipales – Désignation modificative de leurs membres (rapporteur : M. le Maire).

M. Philippe Daubisse est désigné membre des commissions municipales « Culture, jumelages, patrimoine et animation » et « Finances, systèmes d'information et ressources humaines » et M. Alain Duzert membre de la commission municipale « Action éducative et solidarités ».

Adopté à l'unanimité.

3. Commissions extramunicipales – Désignation modificative de leurs membres (rapporteur : M. le Maire).

M. Philippe Daubisse est désigné membre des commissions extramunicipales « Toponymie », « Fêtes traditionnelles » et « Taurine » et M. André Artiaga membre des commissions extramunicipales « Lutte contre les discriminations et égalité des droits » et « Dialogue citoyen ».

Adopté à l'unanimité.

4. Demande de rattachement d'Habitat Sud Atlantic, office public de l'habitat de Bayonne à l'Agglomération Côte Basque-Adour (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal approuve le rattachement proposé et, si le conseil communautaire confirmait ce choix, autorise M. le Maire à solliciter ensuite conjointement le préfet afin qu'il se prononce.
Adopté à l'unanimité.

5. Délégation de service public de fourrière automobile – Rapport du délégataire pour l'année 2015 (rapporteur : M. Millet-Barbé).

Le conseil municipal prend acte de la présentation dudit rapport qui n'appelle pas de vote.

6. Convention annuelle de partenariat (2016-2017) avec l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique (Mme Bisauta).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

7. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro (rapporteur : M. le Maire).

M. le Maire est autorisé à accomplir tous les actes nécessaires pour signer, exécuter et régler cet accord-cadre, le montant maximum étant fixé à 540 000 € HT pour la saison 2016-2017.

Mme Durruty, M. Neys, Mme Meyzenc et M. Laiguillon ne prennent pas part au vote.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas votent contre.

M. Iriart et Mme Wagner votent contre.

Adopté à la majorité.

8. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2016-2017 (rapporteur : Mme Duhart).

M. le Maire est autorisé à signer la convention, la redevance étant fixée à 190 000 € TTC.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

9. Equipements aquatiques – Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2016 (rapporteur : Mme Duhart).

Le conseil municipal approuve les tarifs proposés et applicables à compter du 1^{er} août 2016.

Adopté à l'unanimité.

10. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 (rapporteur : Mme Duhart).

Le conseil municipal apporte son soutien à cette candidature.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

COMMERCE ET TOURISME

11. Approbation du schéma directeur du commerce et de l'artisanat à Bayonne (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve le schéma tel que présenté.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

12. Approbation du schéma directeur du tourisme à Bayonne (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve le schéma tel que présenté.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

13. Demande de création d'un office de tourisme distinct auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal se prononce favorablement sur la création de cet office de tourisme distinct et autorise M. le Maire à saisir l'Agglomération Côte Basque-Adour en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

ECONOMIE

14. Aménagement de locaux pour la Cocotte Coworking – Appel à manifestation d'intérêt – Dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (rapporteur : Mme Durruty).

M. le Maire est autorisé à déposer le dossier de candidature correspondant.

Adopté à l'unanimité.

15. Zone d'activités de Mousserolles – Convention portant autorisation d'occupation du domaine public routier communal par l'Agglomération Côte Basque-Adour pour la requalification des chemins de Fraïs et de Garinde (rapporteur : Mme Durruty).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

16. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Projet scientifique et culturel – Transmission aux services de l'Etat pour validation (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à transmettre le projet scientifique et culturel du CIAP pour validation.

Adopté à l'unanimité.

17. Adhésion de la Ville au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (rapporteur : Mme Castel).

Le conseil municipal approuve cette adhésion (cotisation pour 2016 : 1 320 €).

Adopté à l'unanimité.

18. DIDAM – Exposition « Jeu de Balle » - Convention de partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

19. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'un tableau d'Achille Zo et demandes de subventions (rapporteur : Mme Castel).

Le conseil municipal approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à solliciter les subventions

Adopté à l'unanimité.

20. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un tableau de Léon Bonnat par la Société des amis du musée Bonnat-Helleu (rapporteur : Mme Castel).

Le conseil municipal accepte ce don.

Adopté à l'unanimité.

21. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d’une série d’œuvres – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l’unanimité.

22. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d’une statuette réalisée par Edme Bouchardon au musée du Louvre à Paris (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l’unanimité.

23. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d’une peinture réalisée par Léon Bonnat au musée d’Orsay à Paris (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l’unanimité.

24. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d’un dessin réalisé par Abraham Bloemaert à la National Gallery of Arts à Washington (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l’unanimité.

25. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d’une paire de statuettes au musée du Petit Palais à Paris (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l’unanimité.

26. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d’un dessin réalisé par Edgar Degas au Von Der Heydt Museum de Wuppertal (rapporteur : Mme Castel).

M. le Maire est autorisé à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l’unanimité.

27. Médiathèque – Collections patrimoniales – Demande de subvention auprès du Fonds régional d’aide aux acquisitions des bibliothèques (FRAB) (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l’unanimité.

28. Médiathèque – Vente de documents réformés (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser cette vente.

Adopté à l’unanimité.

29. Convention de partenariat avec l’Académie de la langue basque pour la période 2016-2018 (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l’unanimité.

URBANISME

30. Evaluation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2011-2016 et le renouvellement du dispositif – Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

31. Protocole de lutte contre l'habitat indigne – Convention relative au dispositif de contrôle de la décence des logements avec l'Agglomération Côte Basque-Adour et la Caisse d'allocations familiales (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

32. PNRQAD – Secteur Est de l'îlot 48 (périmètre délimité par les rues Pannecau/Cordeliers/des Lisses) - Prise en considération d'une opération d'aménagement et instauration d'un sursis à statuer au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme (rapporteur : M. Lacassagne).

Le conseil municipal approuve les dispositions proposées.

Adopté à l'unanimité.

33. PNRQAD – Ilot 45 – Acquisition de lots de copropriété sis 12 quai Chaho - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

34. Programme d'action foncière secteur Montalibet – Acquisition du bien sis 13 avenue Raymond de Martres - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

35. Programme d'action foncière secteur Saint-Esprit/Bergeret – Acquisition du bien sis 32 boulevard Alsace-Lorraine - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

36. Programme d'action foncière secteur Maubec/Citadelle – Acquisition de lots de copropriété sis 4 rue Maubec - Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

37. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine (rapporteur : M. Lacassagne).

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions proposées (total : 46 387,62 €).

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION

38. Règlement intérieur du service de transport scolaire communal (rapporteur : Mme Bensoussan).

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur applicable à compter du 1^{er} septembre 2016.
Adopté à l'unanimité.

39. Organisation de l'offre périscolaire municipale pour l'année scolaire 2016-2017 (rapporteur : Mme Bensoussan).

Le conseil municipal approuve les dispositions proposées.
Adopté à l'unanimité.

40. Tarification du service d'accueil périscolaire, du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année 2016-2017 (rapporteur : Mme Bensoussan)

Le conseil municipal approuve la revalorisation des tarifs proposée.
Adopté à l'unanimité.

41. Travaux de relogement de l'école élémentaire du Petit Bayonne – Acquisition à l'Agglomération Côte Basque-Adour des emprises nécessaires et dépôt des autorisations d'urbanisme (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles nécessaires et autorise M. le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme correspondantes.
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.
Adopté à la majorité.

42. Espace Socio Culturel Municipal - Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 (rapporteur : Mme Bensoussan).

Le conseil municipal approuve les tarifs proposés et applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.
Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

43. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2015 (rapporteur : M. Millet-Barbé).

Le conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

44. Réalisation d'un chantier formation pour l'amélioration d'un sentier piétonnier dans le bois du Bedat (rapporteur : M. Millet-Barbé).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante avec l'INSUP.
Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

45. Ecoquartier du Séqué – Construction d'une maison de quartier - Dépôt des autorisations d'urbanisme (rapporteur : Mme Bisauta).

M. le Maire est autorisé à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.
Adopté à l'unanimité.

46. Fourniture de lanternes d'éclairage public à leds – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres (rapporteur : Mme Belbaraka).

M. le Maire est autorisé à accomplir tous les actes nécessaires pour lancer la consultation, signer les accords-cadres, les exécuter et les régler, le montant minimum étant fixé à 1 150 000 € HT.
Adopté à l'unanimité.

47. Antenne relais de téléphonie mobile sise église Saint-André - Avenant n° 2 à la convention d'occupation privative du domaine public conclue avec Bouygues Télécom (rapporteur : Mme Bisauta).

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

48. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget principal (rapporteur : M. Salanne).

Le conseil municipal approuve cette décision modificative, qui s'équilibre à 13 940 000 €.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

49. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'eau (rapporteur : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve cette décision modificative, qui s'équilibre à hauteur 626 000 €.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

50. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe des parcs de stationnement (rapporteur : M. Neys).

Le conseil municipal approuve cette décision modificative (dépenses d'investissement : 75 000 €, recettes d'investissement : 2 715 000 €, section de fonctionnement équilibrée à 100 000 €).

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

51. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe de l'assainissement non collectif (rapporteur : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve cette décision modificative (11 500 € en section d'exploitation).

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

52. Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada (rapporteur : M. Salanne).

Le conseil municipal approuve cette décision modificative (100 000 € en section fonctionnement).

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

53. Remises gracieuses de créances (rapporteur : M. Salanne).

Le conseil municipal approuve les remises gracieuses proposées (total : 3 753,62 €).

Adopté à l'unanimité.

54. Remise gracieuse exceptionnelle accordée à la société Mélisse et compagnie (rapporteur : M. Salanne).

Le conseil municipal approuve cette remise gracieuse exceptionnelle (montant : 8 058,04 €).
Adopté à l'unanimité.

55. Exercice 2016 – Subventions aux associations (rapporteur : M. Laiguillon).

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions proposées.
Adopté à l'unanimité.

56. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux (rapporteur : M. Laiguillon).

Le conseil municipal accorde les exonérations exceptionnelles proposées.
Adopté à l'unanimité.

57. Garantie d'emprunt à la SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays-Basque – Renouvellement de la garantie suite à la renégociation du prêt (rapporteur : M. Esmieu).

Le conseil municipal approuve le maintien de la garantie de la Ville, pour ce nouveau prêt, à hauteur de 50 % du capital, soit 412 069,54 €.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

58. Salle L'Albizia – Adoption des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 (rapporteur : M. Laiguillon).

Le conseil municipal approuve les tarifs proposés et applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

EVENEMENTIEL ET ANIMATION

59. Marché médiéval 2016 – Dispositions concernant l'hébergement des intervenants (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à mettre en œuvre les dispositions proposées.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES

60. Dispositions complémentaires concernant l'organisation de l'édition 2016 (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à mettre en œuvre les dispositions proposées.

Adopté à l'unanimité.

61. Marché de fourniture de gobelets réutilisables pour les éditions 2014 à 2017 – Signature de l'avenant n° 1 (rapporteur : Mme Bisauta).

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA

62. Convention d'objectifs avec l'Union des villes taurines de France (UVTF) pour les années 2016 et 2017 (rapporteur : M. Salanne).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante et l'attribution d'une subvention de 14 658 € à l'association est approuvée.

Mmes Aragon et Picard-Felices s'abstiennent.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

INFRASTRUCTURES

63. Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du pont Saint-Esprit – Lancement de la consultation des entreprises et signature du marché (rapporteur : M. Neys).

M. le Maire est autorisé à accomplir tous les actes nécessaires pour lancer la consultation, signer le marché, l'exécuter et le régler, le montant étant estimé à 300 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

64. Quai des Corsaires – Travaux de réfection du réseau d'assainissement et de confortement d'un escalier - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Agglomération Côte Basque-Adour (rapporteur : M. Neys).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

65. Aménagement d'une placette à l'extrémité de la rue des Basques – Dépôt des autorisations d'urbanisme (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

66. Toponymie – Dénomination du viaduc ferroviaire enjambant l'Adour (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal approuve la dénomination de « Pont Charles Vaillant (1918-2003) ».

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

67. Opération Adalpa – Abrogation à la demande du pétitionnaire de la délibération du conseil municipal n° 39 en date du 15 octobre 2015 (rapporteur : M. Neys).

Le conseil municipal prononce l'abrogation de ladite délibération.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

FONCIER

68. Désaffectation et déclassement du domaine public routier communal et de ses dépendances de parcelles sises rue des Courlis (rapporteur : M. Neys).

Le conseil municipal prononce la désaffectation et constate le déclassement des emprises concernées.

Adopté à l'unanimité.

69. Echange avec la SCI Galerie des Arènes de parcelles sises rue des Courlis (rapporteur : M. Neys).

M. le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à la concrétisation de l'échange.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Adopté à la majorité.

70. Elargissement et aménagement des chemins de Pinède et de Loustaounaou - Enquête parcellaire complémentaire et autorisation de sollicitation du préfet pour saisine du juge de l'expropriation (rapporteur : M. Neys).

M. le Maire est autorisé à saisir le préfet pour organiser la procédure.

Adopté à l'unanimité.

71. Acquisition à la SCI Hitza Hitz d'une parcelle sise chemin de Pinède (rapporteur : M. Neys).

M. le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à la concrétisation de l'achat (424,80 €).

Adopté à l'unanimité.

72. Régularisation foncière - Acquisition à Madame Dutilh et à Monsieur Bagnères de parties de parcelles sises chemin de Sanguinat (rapporteur : M. Neys).

M. le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à la concrétisation de l'achat (14 400 €).

Adopté à l'unanimité.

73. Cession à Madame Marie-Thérèse Linares d'un immeuble sis chemin du Busquet (rapporteur : M. Esmieu).

M. le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à la concrétisation de la vente (105 000 €).

Adopté à l'unanimité.

74. Cession à la SCI Sheider d'une partie de parcelle sise rue Henri de Navarre (rapporteur : Mme Durruty).

M. le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à la concrétisation de la vente (339 975 €).

Adopté à l'unanimité.

75. Convention de mise à disposition de locaux sis avenue de la Légion Tchèque au profit de l'association Toit pour Tous (rapporteur : Mme Lauqué).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

76. Plaine d'Ansot – Convention de mise à disposition au profit de particuliers de prairies pour l'activité de pâturage (rapporteur : Mme Bisauta).

Le conseil municipal approuve le principe de la mise à disposition gratuite des parcelles visées.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

77. Réhabilitation des bâtiments du siège – Remplacement des modules temporaires et travaux annexes - Dépôt des autorisations d'urbanisme (rapporteur : M. Arcouet).

M. le Maire est autorisé à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

78. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2015 (rapporteur : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve le rapport tel que présenté.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

79. Approbation du règlement de service et fixation d'un tarif d'abonnement spécifique à certains immeubles collectifs (rapporteur : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve le règlement tel que présenté et fixe le tarif annuel visé à 126,69 €.

Adopté à l'unanimité.

80. Tarification éco-solidaire de l'eau potable pour les usagers non abonnés – Convention avec le CCAS (rapporteur : M. Arcouet).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

81. Prestations de contrôle et d'entretien de disconnecteurs – Approbation du contrat type (rapporteur : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve le contrat type tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

82. Gestion des déclarations de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) pour le compte de l'Eau d'Ici – Convention de prestation (rapporteur : M. Arcouet).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

83. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2015 (rapporteur : M. Arcouet).

Le conseil municipal approuve le rapport tel que présenté.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

RESSOURCES HUMAINES

84. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée (deux créations, trois transformations de postes et quatre suppressions de postes).

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

STATIONNEMENT

85. Acquisition, mise en service et maintenance de divers matériels pour les parkings Tour-de-Sault et Sainte-Claire – Signature des marchés (rapporteur : M. Neys).

M. le Maire est autorisé à accomplir tous les actes nécessaires pour signer les marchés, les exécuter et les régler, le montant étant estimé à 395 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

86. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Election d'un délégué de la commune au comité syndical (rapporteur : M. le Maire).

M. Philippe Daubisse est désigné délégué titulaire de la commune.
Adopté à l'unanimité.

87. Etablissements d'enseignement – Désignation de représentants de la commune (rapporteur : M. le Maire).

M. Philippe Daubisse est désigné en tant que titulaire aux conseils d'école de l'école publique Pierre Brossolette et de l'école privée Sainte-Agnès, ainsi qu'en tant que suppléant au conseil d'administration du lycée René Cassin.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

88. Foyer des jeunes travailleurs de la Côte Basque – Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration (rapporteur : M. le Maire).

M. Philippe Daubisse est désigné pour représenter la commune.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

89. Association Journées européennes de la culture et du patrimoine juifs (JECPJ) France - Désignation d'un représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).

Mme Sophie Castel est désignée pour représenter la commune.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

90. Association des sites et musées en Pays Basque - Désignation d'un représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).

Mme Valérie Taieb est désignée pour représenter la commune en tant que suppléante.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

91. Conférence permanente du tourisme urbain - Désignation d'un représentant de la commune (rapporteur : M. le Maire).

M. Philippe Daubisse est désigné pour représenter la commune.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

La séance est levée à 00h10.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 21 juillet 2016.